

Le demande de M^e Moussaoui Abdelkader Huissier de Justice à Berrouaghia.

Arrête :

Article 1^{er}. — Le poste d'Huissier de Justice à Maison-Carrée précédemment occupé par M^e Braka est déclaré vacant.

Art. 2. — M. Moussaoui Abdelkader ben Hacène, Huissier de Justice à Berrouaghia est muté et affecté en la même qualité à Maison-Carrée en remplacement de M^e Braka.

Art. 3. — M. le Directeur de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de l'Etat Algérien.

Fait à Rocher-Noir, le 13 septembre 1962.

Le Délégué aux Affaires Administratives,

Signé : A. CHENTOUF.

Arrêtés du 13 septembre 1962. — Mise en disponibilité d'huissiers de justice.

Le Délégué aux Affaires Administratives de l'Exécutif Provisoire Algérien,

Vu la demande de mise en disponibilité formulée par M^e Fassina, huissier de justice à Sétif ;

Vu le rapport de MM. les Chefs de la Cour de Constantine ;

Vu l'avis de M. le Directeur de la Justice,

Arrête :

Article 1^{er}. — La mise en disponibilité de M^e William Fassina, huissier de justice à Sétif est acceptée.

Art. 2. — M. le Directeur de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de l'Etat Algérien.

Fait à Rocher Noir, le 13 septembre 1962.

Le Délégué aux Affaires Administratives,

Signé : A. CHENTOUF.

Le Délégué aux Affaires Administratives de l'Exécutif Provisoire Algérien,

Vu la demande de mise en disponibilité formulée par M^e Desormeaux, huissier de justice à Vialar.

Vu la transmission de M. le Procureur Général près la Cour d'Appel d'Oran ;

Vu l'avis de M. le Directeur de la Justice,

Arrête :

Article 1^{er}. — La mise en disponibilité de M^e Desormeaux, huissier de justice à Vialar, est acceptée.

Art. 2. — M. le Directeur de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rocher Noir, le 13 septembre 1962.

Le Délégué aux Affaires Administratives,

Signé : A. CHENTOUF.

Arrêté du 13 septembre 1962. — Délégation dans les fonctions de directeur de l'éducation surveillée.

Le Délégué aux Affaires Administratives,

Vu le décret n° 62-503 du 19 juillet 1962 édictant des mesures destinées à favoriser l'accès à la fonction publique ;

Sur la proposition du Directeur de la Justice ;

Arrête :

Article 1^{er}. — M. Zamoum Ali est délégué dans les fonctions de directeur de 2e classe des services extérieurs de l'Education Surveillée (indice net 410) et affecté au centre d'observation de Birkadem.

Art. 2. — Le directeur de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel et qui prendra effet à compter de la date d'installation de l'intéressé dans ses fonctions.

Fait à Alger, le 13 septembre 1962.

Le Délégué aux Affaires Administratives,

Signé : A. CHENTOUF.

Décision du 20 septembre 1962. — Nomination d'un Attaché d'Administration Centrale.

Le Délégué aux Affaires Administratives,

Vu la circulaire du 13 juillet 1962 de M. le Président de l'Exécutif Provisoire Algérien relative à l'application de la législation en vigueur en Algérie au 1^{er} juillet 1962 ;

Vu le décret du 6 avril 1962 portant nomination des membres de l'Exécutif Provisoire Algérien ;

Vu le décret n° 62-503 du 19 juillet 1962, édictant des mesures destinées à favoriser l'accès à la fonction publique et notamment l'article 6, alinéa 2 ;

Vu le décret n° 62-1004 du 24 août 1962, relatif au statut particulier des Attachés d'Administration Centrale,

Arrête :

Article 1^{er}. — M. Ahmed Khodja Abdelkader est nommé en qualité d'Attaché d'Administration Centrale de 2^e classe 2^e échelon.

Art. 2. — Le Sous-Directeur du personnel est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de l'Etat Algérien et prendra effet à la date de l'installation de l'intéressé dans ses fonctions

Fait à Alger, le 20 septembre 1962.

Pour le Délégué aux Affaires Administratives,

Le Directeur de Cabinet,

Signé : M. SBIH.

DELEGATION AUX AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 62-549 du 22 septembre 1962 portant nomination des membres du comité de gestion de l'établissement « électricité et gaz d'Algérie ».

Le Président de l'Exécutif Provisoire,

Sur le rapport du Délégué aux Affaires Economiques,

Vu l'ordonnance n° 62-053 du 21 septembre 1962 portant création d'un comité de gestion d'Electricité et Gaz d'Algérie.

Décète :

Article 1^{er}. — Sont nommés membres du comité de gestion d'Electricité et Gaz d'Algérie :

1° - En qualité de représentants de l'Etat :

MM. Benissad Abdesselam,
Mostefai Seghir.

2° - En qualité de représentants du personnel :

MM. Chenaf Mohamed
Ait Kaci Mohamed.

3° - En qualité de représentants de l'Etablissement :

MM. Weckel, Directeur Général,
Zaibek, Attaché à la Direction Générale.

4° - En qualité de représentants des consommateurs domestiques :

M. Haoua Ahmed

5° - En qualité de représentants des consommateurs industriels :

M. Camille Buchcasse.

Art. 2. — M. Benissad Abdesselam est nommé Président du comité de gestion d'Electricité et Gaz d'Algérie.

Art. 3. — Le Commissaire du Gouvernement ainsi que le Contrôleur Financier peuvent assister ou se faire représenter aux séances du comité de gestion ainsi qu'aux séances de tous comités, commissions ou organismes créés par le comité de gestion.